

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2014- Convocation du 16 janvier 2014

Compte rendu affiché le 31 janvier 2014

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

### Présents

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. GUENNAT, M. AUROY, M. VALETTE, Mme DUMARD, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mme COIN, Mme FERNANDES, Mme ROGER, Mme DEBORDE, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS

### Absents représentés

Mme GOYON par Mme GLATARD, M. CHRETIN par Mme SORREL-DUNAND, Mme ARTETA par Mme ORIOL, Mme CORSET par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	26

### Objet : Budget Primitif 2014

Le projet de Budget Primitif 2014 reprend les grands principes définis lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Comme exposé lors de la précédente réunion, le projet tient compte de l'année électorale :

- en assurant le fonctionnement courant des services et des actions habituelles ;
- en prévoyant en investissement la fin des opérations en cours et les crédits traditionnels sans engager de nouveaux grands programmes.

Le budget d'investissement est par ailleurs inférieur aux budgets habituels car les résultats de l'exercice 2013 ne sont pas affectés et il n'est pas engagé d'emprunt lors de ce budget primitif. Les chiffres du compte administratif 2013 sont en cours de validation avec M. le Trésorier. Le compte administratif 2013 sera voté après les élections municipales et avant le 30 juin 2014. Ce projet permet ainsi d'assurer une base de travail pour la prochaine équipe qui pourra éventuellement amender les crédits par décision modificative si elle le souhaite. La note de synthèse vient préciser les principales informations contenues dans le projet. Conformément à la législation, le vote est opéré par chapitre. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont proposées en équilibre.

La section de fonctionnement se présente ainsi :

Recettes réelles : 9 647 285.00 €

Dépenses réelles : 8 746 361.00 €

Dépenses d'ordre (dotation aux amortissements) : 300 000.00 €

Virement à la section d'investissement : 600 924.00 €

La section d'investissement est équilibrée à 1 452 994.00 € :

Recettes réelles : 552 070.00 €

Recettes d'ordre (dotation aux amortissements) : 300 000.00 €

Virement de la section de fonctionnement : 600 924.00 €

Dépenses réelles d'investissement : 1 452 994.00 €

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2312-1 à L 2312-4,
- VU la loi d'orientation n°92-125 relative à l'Administration Territoriale de la République,
- VU la norme comptable M14,
- VU le débat d'orientations budgétaires en date du 19 Décembre 2013,
- **ADOpte dans les formes prévues par la loi, le Budget Primitif 2014 conformément aux montants définis ci-dessus par 26 voix pour et 2 abstentions.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes opérations relatives à l'application de la présente délibération.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 23 janvier 2014  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le 24/01/2014

Publication ou affichage le 24/01/2014

Fait à Neuville-Sur-Saône, le 23 janvier 2014

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.